

AVIS PUBLIC

**ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT
NUMÉRO 1087-2020**

AVIS est par les présentes donné par la soussignée que lors de sa séance ordinaire tenue le 6 avril 2020, le conseil municipal de la Ville de Bromont a adopté le règlement suivant :

**RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 1087-2020 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN
EMPRUNT DE 2 225 000 \$ POUR L'ACQUISITION D'UN VÉHICULE D'ÉLÉVATION ET LA
CONFECTION DE PLAN ET DEVIS POUR LA CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE
CASERNE D'INCENDIE**

Tel que requis par la Loi, ce règlement a reçu l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 9 juin 2020.

PRENEZ EN OUTRE AVIS QUE ce règlement entre en vigueur conformément à la loi et est disponible pour consultation en adressant un courriel à greffe@bromont.com

Bromont, ce 12^e jour de juin 2020.

La greffière,



Ève-Marie Préfontaine, avocate
Directrice du service du greffe et des affaires juridiques

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Ève-Marie Préfontaine, greffière par intérim de la ville de Bromont, certifie sous mon serment d'office, que j'ai publié l'avis ci-joint sur le site Internet et le babillard extérieur de la ville en date du 12 juin 2020, à l'hôtel de ville, sis 88, boulevard de Bromont, à Bromont.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat le 12 juin 2020.

La greffière par intérim,



Ève-Marie Préfontaine, avocate